



Union
syndicale
Solidaires



Retraite à points - retraites en moins !

Le 5 décembre, nous étions plus de 6000 manifestant•es en Loir-et-Cher et des milliers de grévistes dans le privé et le public.

Ensemble

Poursuivons la lutte jusqu'au retrait du projet Macron-Delevoye !

Samedi 7 décembre : 14 heures Blois Place de la Résistance

Mardi 10 décembre :

- Vendôme AG 9 heures bourse du travail
- Romorantin manifestation à 10H30 sous-préfecture
- Blois à partir de 11H30 Barbecue revendicatif
Parc des expositions

14 heures manifestation Départementale

Nous revendiquons :

- Le droit à la retraite pour tous et toutes dès 60 ans (et avant pour les travaux pénibles) pour une carrière complète de 37,5 annuités intégrant les périodes d'études et de stage après 18 ans, de première recherche d'emplois et d'inactivité forcée.
- Une pension de retraite égale à 100% du meilleur salaire net.
- L'augmentation de salaires et des cotisations sociales des employeur•ses
- L'égalité des salaires entre les hommes et les femmes
- L'indexation des pensions sur les salaires, pas sur les prix.

Retraite à points - retraites en moins !

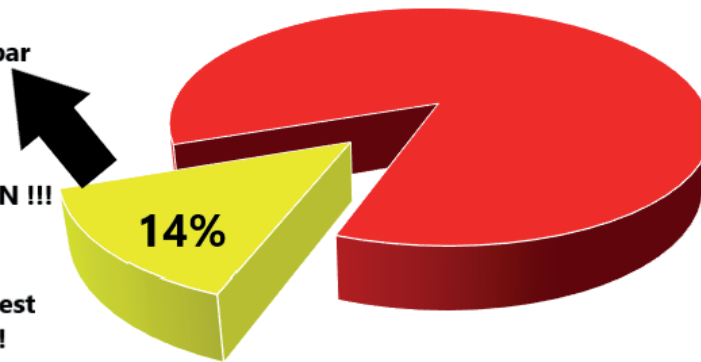
• Un SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

Plus ton salaire est élevé, plus tu as de points... sans aucune garantie sur le montant de ta pension !

Imaginez cette part divisée par 100... ou par 200...

Pensez-vous manger autant de gâteau? NON !!!

La seule part qui augmente toujours, c'est celle des actionnaires !

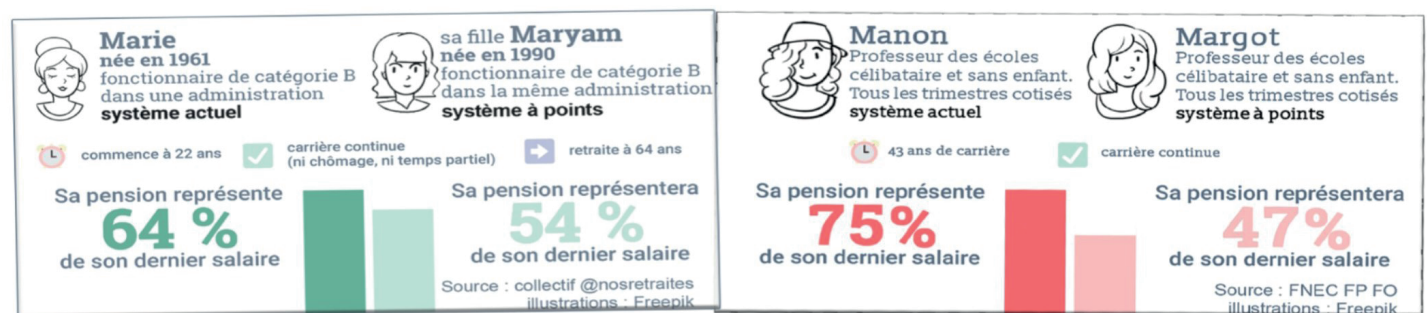
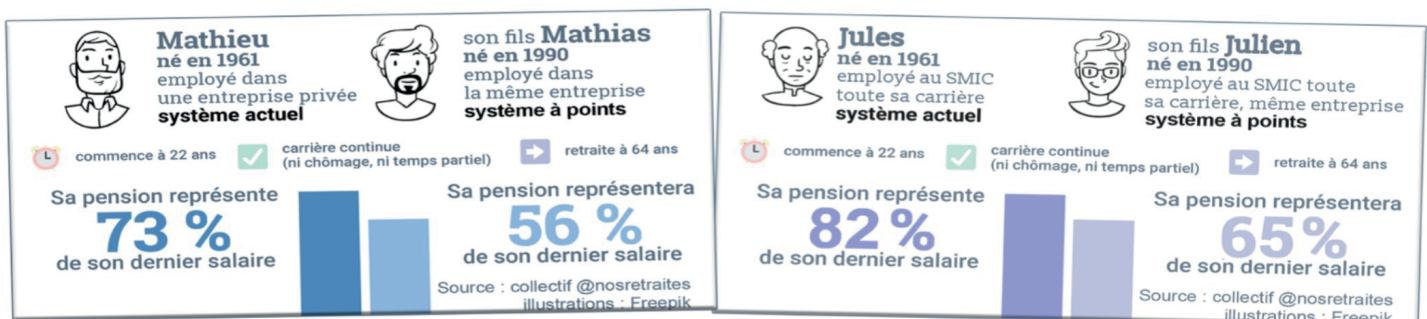


Que nous soyons 15 ou 20 millions de retraité·es...

Que le PIB augmente ou baisse...

Le pourcentage du PIB pour les retraites, sera le même.

Même avec les critères les plus optimistes retenus dans ces exemples : recrutement à 22 ans, carrière continue sans périodes de chômage, ni temps partiel, ni accidents de la vie, les montants des retraites et des pensions baisseront avec un système à points.



LE SYSTÈME À POINTS EST CALCULÉ SUR LA TOTALITÉ DE LA CARRIÈRE, Y COMPRIS LES PLUS MAUVAISES PÉRIODES.

Le système à points calcule la pension sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années pour le privé ou les 6 derniers mois pour le public.

Il fait entrer dans le calcul les années les plus mauvaises, les périodes non travaillées et entraîne donc mécaniquement une baisse de la pension.

Le système à points reproduit les inégalités de la vie active, à l'inverse du système par annuités qui les réduit en ne comptant que les meilleures années. Il prend en compte le salaire de début de carrière, logiquement plus faible que les suivants.

PAROLES D'EXPERT !

« Le système par points, en réalité ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »
Grand oral de François Fillon, candidat à « la primaire de la droite », devant le Medef, le 10 mars 2016 (Public Sénat)

INCERTITUDE

Tout pourra changer chaque année 1€ cotisé achète un certain nombre de droits à la retraite une année donnée, et un nombre différent de droits une autre année.
Pour une année de départ en retraite, le nombre de points déterminera une pension de retraite mensuelle, une année suivante la pension sera différente.

RIEN N'EST GARANTI ET NOUS N'AURONS AUCUNE VISIBILITÉ.